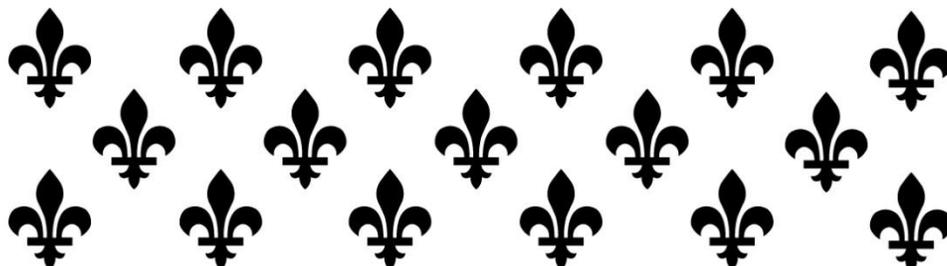


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 7 décembre 2023 — N° 89

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter les entreprises de la circonscription de Huntingdon lauréates du concours de l'Ordre national du mérite agricole.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Centre Défi-Jeunesse de Saint-François.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Louise Brouillette.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers les enseignants.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner l'initiative solidaire d'une restauratrice de la circonscription de Soulanges.

7 décembre 2023

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la contribution du personnel du réseau de l'éducation au mieux-être des élèves.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter MM. Jean Champagne et Maurice Bolduc, honorés par l'organisme Beauce-Centre économique.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le succès du Téléthon Noël du pauvre.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de lancer un appel à l'entraide et à la générosité à l'occasion du temps des fêtes.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise Pâtisseries et gourmandises d'Olivier inc.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de féliciter les équipes de soccer de l'Arsenal de Chambly pour leurs performances sportives.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Karelle Paquin.

7 décembre 2023

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Roy, ministre de la Famille, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 46 Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 46.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 691 Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 691.

7 décembre 2023

Dépôts de documents

M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023 du Conseil supérieur de l'éducation.

(Dépôt n° 1193-20231207)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 octobre 2023 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant la révision des seuils d'immigration en regroupement familial;

(Dépôt n° 1194-20231207)

La réponse à la question écrite n° 68 concernant les effectifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 novembre 2023 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).

(Dépôt n° 1195-20231207)

Mme la présidente dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé *Notoriété et crédibilité des mécanismes de divulgation au sein des organismes publics québécois*;

(Dépôt n° 1196-20231207)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Vérificateur général du Québec;

(Dépôt n° 1197-20231207)

Le rapport sur le suivi 2022-2023 de l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec et de la commissaire au développement durable.

(Dépôt n° 1198-20231207)

7 décembre 2023

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 29 et 30 novembre ainsi que les 1^{er}, 5 et 6 décembre 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1199-20231207)

Dépôts de pétitions

M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 21 844 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption d'une réforme électorale pour la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte.

(Dépôt n° 1200-20231207)

M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, en remplacement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 345 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'ajout d'une section spécifique aux baux entre les résidences privées pour aînés (RPA) et leurs résidents dans le projet de loi n° 31.

(Dépôt n° 1201-20231207)

7 décembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, en remplacement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 840 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'ajout d'une section spécifique aux baux entre les résidences privées pour aînés (RPA) et leurs résidents dans le projet de loi n° 31.

(Dépôt n° 1202-20231207)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 6 décembre 2023 sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, proposant que le projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **176** en annexe)

Pour : **76** Contre : **29** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 23 est adopté.

7 décembre 2023

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), madame Marie-Claude Rioux, sous-ministre adjointe, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État II, soit nommée membre et présidente de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 18 décembre 2023.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, un vote par appel nominal requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 177 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 58 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), monsieur Philippe-André Tessier soit nommé de nouveau membre et président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter du 28 février 2024.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote par appel nominal requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu.

7 décembre 2023

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **178** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé, M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée rende hommage à Monsieur Bernard Lemaire, décédé le 8 novembre dernier à Kingsey Falls;

QU'elle rappelle que ce grand bâtisseur a été l'un des cofondateurs de l'entreprise Cascades avec son père et ses frères, un fleuron de l'économie québécoise dont le modèle d'affaires basé sur le développement durable était précurseur;

QU'elle souligne son implication active au cœur du développement d'un autre fleuron québécois, Boralex, dans le domaine des énergies renouvelables;

QU'elle déclare que le parcours de ce pionnier incarne avec brio l'émergence d'un Québec « Inc. » francophone et fier de ses racines;

QU'elle se remémore le caractère profondément humain de son leadership, souligné par tous ceux l'ayant côtoyé;

QU'elle rappelle que Bernard Lemaire a obtenu de son vivant de multiples distinctions, dont celle d'Officier de l'Ordre du Canada en 1988 et de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur en 2002;

7 décembre 2023

QU'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille et ses proches ainsi qu'à la grande famille de Cascades et de Boralex;

QU'enfin, elle observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marissal (Rosemont), conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les hauts fonctionnaires de l'État nommés par le conseil des ministres sont tenus à des standards élevés en matière d'éthique, ce qui implique de respecter les lois québécoises et les normes qui les sous-tendent;

QU'elle rappelle que les sociétés privées offrant des prêts à taux élevés sont proscrites au Québec;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'exiger que les hauts fonctionnaires n'aient aucun intérêt dans des entreprises poursuivant des activités dans d'autres juridictions qui sont illégales au Québec.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

7 décembre 2023

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **179** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant l'abolition des intérêts sur les prêts consentis par l'Aide financière aux études; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le 1^{er} décembre 2017, le Rapport d'enquête du commissaire ad hoc à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Claude Surprenant, député de Groulx, qui recommandait qu'une réprimande lui soit imposée, a été déposé à l'Assemblée nationale et que ce rapport a été adopté le 6 décembre 2017;

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'au cours des derniers jours, des éléments nouveaux en lien avec ce dossier sont survenus;

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commissaire à l'éthique et à la déontologie afin de déterminer si ces éléments nouveaux justifient la réouverture de l'enquête de 2017 du Commissaire à l'éthique et à la déontologie concernant Claude Surprenant;

QU'à cette fin, elle puisse prendre tous les moyens qu'elle juge nécessaire, incluant la nomination d'un commissaire ad hoc.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

7 décembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE le délai pour transmettre les amendements au rapport de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, en vertu de l'article 252 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit fixé à 13 heures aujourd'hui.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'annulation de la hausse des frais de scolarité des étudiants provenant de l'extérieur du Québec, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant le maintien des services offerts au Pavillon d'éducation communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve.

7 décembre 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice, ainsi que les amendements transmis par M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 40 est adopté.

À 12 h 39, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 heures.

7 décembre 2023

Les travaux reprennent à 14 heures.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par Mme Dufour (Mille-Îles).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements proposés par Mme Dufour (Mille-Îles), et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé à l'article 38.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé à l'article 43.

L'amendement est rejeté.

Enfin, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Caron (La Pinière) propose que le principe du projet de loi n° 690, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec afin de corriger une iniquité envers les retraités invalides, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

7 décembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Caron (La Pinière) dépose :

La copie d'une lettre, en date du 5 décembre 2023, que lui a adressée l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic en appui au projet de loi n° 690.

(Dépôt n° 1203-20231207)

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de Mme Caron (La Pinière) est ajourné.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 8 décembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 08, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 8 décembre 2023, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 7 décembre 2023, à 12 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Girard, ministre des Finances, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 35 Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions

7 décembre 2023

Puis, à 14 h 25, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, le représentant du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 40 Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice

Puis, à 14 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Drainville, ministre de l'Éducation, M. Émond (Richelieu), Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata), Mme Tremblay (Hull), Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) et M. Rivest (Côte-du-Sud), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 23 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation

La Présidente

NATHALIE ROY

7 décembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation :

(Vote n° 176)

POUR - 76

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Blanchette Vézina	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
(CAQ)			
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Bourassa (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	
Caire (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	

CONTRE - 29

Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Beauchemin (IND)	Dufour (PLQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon
			(PQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Nichols (IND)	
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
(La Pinière)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier	Rizqy (PLQ)	
	(PLQ)		
Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)	

7 décembre 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Marie-Claude Rioux soit nommée membre et présidente de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 177)

POUR - 104

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (IND)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Legault (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)

7 décembre 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Philippe-André Tessier soit nommé de nouveau membre et président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 178)

POUR - 103

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (IND)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)			Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
			St-Pierre Plamondon (PQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Champagne Jourdain (CAQ)		Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	

7 décembre 2023

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont), conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 179)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Ciccione (PLQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (IND)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
(Orford)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)			
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)